

décembre, 1851, était de 55, des derniers, de 41, faisant un total de 96. Le nombre des élèves qui reçoivent de petits paiemens hebdomadaires, pour travailler sur la ferme, était à la même date, de 181. Sur ces derniers, 118 sont payés sur le pied de 12 sous par semaine, sur les fonds qui sont à notre disposition ; et 63 par les patrons des écoles ou par les professeurs d'agriculture. Il y a différentes écoles modèles et ordinaires, dans lesquelles les classes industrielles n'ont pas encore été introduites, moyennant paiement ; mais la chose aura lieu dès que notre inspecteur aura fait un rapport favorable sur le système d'administration agricole, et que les patrons et directeurs locaux auront témoigné la volonté de payer, chaque semaine, une petite somme à de jeunes garçons, en même temps que ceux qui sont payés par notre bureau. L'utilité de ces classes a été suffisamment éprouvée, et les élèves ainsi employés dans nos écoles d'agriculture, pendant deux heures par jour, sont, d'après le rapport des professeurs d'agriculture, ceux qui assistent le plus régulièrement à l'école, et les plus avancés dans les connaissances littéraires, aussi bien qu'agricoles. Les remarques pratiques contenues dans le rapport de notre inspecteur d'agriculture sur le sujet, sont dignes d'attention.

Nous avons dit, dans des rapports précédents, que la seule aide que les écoles ordinaires d'agriculture reçoivent de nous, est une addition de £5 par an au salaire du maître, et, dans un petit nombre de cas, chaque semaine, une petite somme n'excédant pas douze sous, à chacun des élèves qui aident à cultiver le morceau de terre attaché à l'école. L'instituteur paie généralement une somme modique à l'administrateur pour la ferme, et reçoit le montant du produit vendu. Le nombre des écoles de cette classe était de 37, à la fin de l'année 1850. Nous en avons ajouté 5 à la liste en 1851, rayé deux, et élevé deux à la classe des écoles modèles d'agriculture, laissant ainsi un total de 38. Il n'a encore été rien décidé à l'égard de nouvelles demandes d'admission faites au commencement de la présente année. Le fonctionnement pratique de cette espèce d'écoles d'agriculture a été, à quelques exceptions près, d'un caractère assez satisfaisant pour ne laisser aucun doute dans nos esprits, quant à leur heureuse tendance. Nous sommes donc prêts à accorder toute l'aide accoutumée, dans les cas qui nous seront recommandés par notre inspecteur d'agriculture.

Nous donnons la table ci-dessous du nombre des écoles ordinaires d'agriculture dans chaque province :—

ÉCOLES ORDINAIRES D'AGRICULTURE, LE 31 DÉC., 1851.					
Ulster	12
Munster....	6
Leinster	13
Connaught	7
Total	38

La nature et l'étendue de l'aide que nous donnons aux maisons d'industrie, auxquelles sont annexées des écoles d'agriculture, ont été expliquées dans notre dernier rapport. Nous n'en avons d'abord que sept de cette classe, sous notre contrôle. Le 11 décembre 1851, le nombre en était de seize, dont six sont dans le comté d'Antrim. Nous nous flattons qu'avant la publication de notre prochain rapport, le nombre des écoles agricoles et des maisons de travail se sera accru. Nous nous ferons un devoir de leur fournir tout l'encouragement qui dépendra de nous, d'accord avec nos réglemens et suivant les moyens qui sont à notre disposition. Nous avons fait des dons allant de £10 à £15, à des agriculteurs qui avaient montré de l'habileté et de l'industrie dans la culture de leurs fermes, et qui surveillent l'instruction donnée aux enfans des pauvres employés à des travaux agricoles. Cet important sujet a attiré l'attention de plusieurs hommes pratiques d'Angleterre et d'Écosse.

Nous avons publié, dans l'appendice de notre quatorzième rapport, une lettre de lord Montegle sur l'établissement et le gouvernement des écoles d'agriculture. Plusieurs des précieuses suggestions contenues dans cette lettre ont été adoptées par nous avec d'heureux résultats, et nous sommes à la veille d'introduire des arrangemens semblables dans l'école-modèle centrale de Mount-Trenchard, établie sur les terres de sa seigneurie, dans le comté de Limerick, et qui sera bientôt prête pour recevoir des élèves.

On verra par les faits que nous avons rapportés touchant l'administration et le progrès de nos écoles d'agriculture, qu'un système varié et utile d'enseignement agricole s'étend graduellement, sous notre surveillance, dans différentes parties de l'Irlande. Les détails de son fonctionnement dans chaque école sont donnés dans les rapports des professeurs d'agriculture. Les heureux effets produits par nos écoles d'agriculture sont maintenant pleinement développés. Il n'a pas pourtant été fourni de preuve suffisante de la possibilité et de l'utilité de combiner